

sur un territoire qui leur appartenait, et il a demandé que le congrès votât une allocation de un million de francs pour cet objet. Certes, ce n'est pas l'énormité du chiffre du comité qui peut avoir fait rejeter la proposition ; néanmoins sa prise en considération a été encore une fois ajournée. Ce nouveau délai, apporté à l'accomplissement d'une mesure qui gagne tous les jours de nombreux partisans, provenait de causes que l'élection du président, M. Polk, a complètement détruites.

Dans cette dernière élection, le grand parti démocratique américain a triomphé sur tous les points de l'Union ; il va donc pouvoir manifester son opinion, dans les deux chambres, avec certitude d'une majorité effective sur toutes les mesures présentées par son organe officiel.

Déjà, en effet, dans son message remarquable du 4 décembre 1845, à l'ouverture des chambres, le président exprime, en des termes précis et clairs, la volonté arrêtée du gouvernement américain d'occuper le territoire contesté, non pas à titre provisoire, mais par des actes qui doivent engager l'avenir. Le président déclare nettement, et avec fermeté ; que le droit de l'Amérique sur l'Orégon est absolu, et qu'elle entend le maintenir en toutes éventualités de cause par la force des armes ; qu'il n'y a plus lieu d'offrir aucune transaction ; que la convention provisoire doit expirer dans un an ; enfin, que le territoire contesté doit devenir désormais une terre véritablement américain par la suprématie des lois, l'appui des soldats et le service même des postes des Etats-Unis.